



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MERCREDI 13 NOVEMBRE 2013 A 20H00 SALLE COMMUNALE A CORCELLES-PRES-CONCISE

Présidence : Antoine WILLER

Ordre du jour :

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de l'assemblée du 22 mai 2013 à Onnens
4. Communications du Président
5. Election au sein de la Commission de gestion
6. Communications du Comité directeur
7. Examen du budget 2014
8. PDRDE : plateformes d'échange
9. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil.
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel :

<u>Présents :</u>	Conseil	membres	36
	Comité directeur	membres	7
	But optionnel eau	membres	32

<u>Présents :</u>	Conseil : membres :	36 membres
	Comité Directeur : membres :	7 membres
	But optionnel « eau » :	32 membres
	Communes : nombre	17

<u>Excusés :</u>	Conseil : membres :	10 membres
------------------	---------------------	------------

<u>Absents :</u>	Conseil : membres :	7 membres
------------------	---------------------	-----------

Le président salue les membres du Conseil et du Comité.

Il mentionne les documents envoyés avec la convocation et précise que, selon nos statuts, les conditions sont requises pour que le Conseil puisse délibérer valablement pour les buts principaux et le but optionnel.

L'ordre du jour est accepté avec la modification au point 8 : examen et approbation du budget 2014.

Démissions

- M. Eric Dupasquier de la Municipalité de Concise pour des raisons de santé
- M. Louis-Charles Villiger de Sainte-Croix
- M. Hervé Cornaz de Grandson.

2. Assermentations

- Mme Natacha Zari de Grandson
- M. Jacques-André Helfer de Grandson

Les membres du Conseil se lèvent et le Président procède à l'assermentation.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 22 mai 2013 à Onnens.

Il n'y a ni remarque ni question, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Président

Après 16 ans de Municipalité, le président démissionne au 30.11.2013, mais intégrera le Conseil général de Corcelles-près-Concise au 01.12.2013. La confirmation lui a été donnée qu'il peut continuer de présider le Conseil de l'ACRG.

5. Election au sein de la Commission de gestion

Suite à la démission de M. Louis-Claude Villiger (rapporteur), M. Xavier Boesiger de Fontaines passe de suppléant à membre et M. Roberto Piovan de Grandevent est élu suppléant. La Commission s'organise pour l'élection de son président. Il est rappelé que les suppléants sont systématiquement convoqués en même temps que les membres de la commission.

6. Communications du Comité directeur

Protection civile :

M. Jean-Daniel Cruchet salue la présence du Major Claude Rutishauser et passe la parole à Pierre Marro.

Pierre Marro revient sur le sujet AGILE . Le projet est maintenu à 10 régions/10 districts, sauf le Pays d'en Haut et la Vallée de Joux qui conservent leur indépendance vu leur situation géographique. L'évolution financière reste problématique. L'Assemblée des CODIR souhaitait un financement régional. Il a été demandé une étude pour la cantonalisation de la Protection Civile, étude qui aurait amené un coût par habitant supérieur pour notre région. Il relève que le coût pour la région Yverdon-Grandson-Orbe est bas par rapport au reste du Canton. Cette différence entre la Riviera et le Nord entraîne toujours des discussions. L'Assemblée des CODIR a voté largement pour la conservation des 10 régions afin de garder une Protection Civile de proximité et la connaissance du terrain. Les communes de Lausanne et Nyon se sont opposées en raison de leur poids politique plus important.

L'Union des communes vaudoises UCV et l'ADCV souhaitent le maintien des 10 régions. L'objet devra passer devant le Grand Conseil.

Surveillance des chantiers :

Un contrat de prestation a été signé avec la commune de Montagny-près-Yverdon et c'est désormais l'ACRG qui se charge de la surveillance des chantiers sur son territoire. Il rappelle qu'un contrat semblable a été signé avec la commune de Valeyres-sous-Montagny, dont les chantiers sont contrôlés par M. Pierre-Alain Landry.

7. Examen et adoption du budget 2014

Buts principaux :

Protection civile – surveillance des chantiers – santé et sécurité au travail

M. Christian Guignard lit le rapport de la Commission de gestion.

Il n'y a ni remarque ni question.

Le budget 2014 est adopté à l'unanimité

But optionnel 'eau' :

M. Christian Guignard lit le rapport de la Commission de gestion.

Jean-Daniel Cruchet précise le caractère urgent du remplacement de la conduite entre le site PMP et l'autoroute dont la dépense de CHF 170'000.- est déjà provisionnée sur les comptes 2012 et 2013.

Il n'y a pas d'autre remarque ni question.

Le budget est adopté à l'unanimité.

8 PDRDE réorganisation et principes de financement

Introduction par Jean-Daniel Cruchet :

Les plateformes organisées les 28 août, 5 et 11 septembre 2013 ont dégagé des échanges très intéressants qu'il faut maintenant digérer. L'hiver nous permettra de réfléchir à essayer de trouver des pistes, puisque pour rappel, il y a 20 à 25 millions à investir à plus ou moins courte échéance.

Concernant la procédure d'information, les communes ont estimé ne pas avoir été assez consultées. Cependant après vérification, le financement a été approuvé par le conseil de l'ACRG. Le règlement sur le plan directeur a été approuvé par le SCAV, deux présentations ont été faites au Conseil : le 13.09.2012 à Giez et le 22.05.2013 à Onnens. L'approbation des Municipalités n'a pas à être demandée pour ce qui est du PDRDE, chacune ayant la possibilité de modifier son propre plan directeur.

La documentation de la présentation de Christine Leu sera expédiée aux délégués. La démarche se poursuivra au printemps 2014.

Il passe la parole à Christine Leu qui commente la synthèse qu'elle a réalisée.

Discussion :

M. André Guillet de Novalles déclare n'avoir jamais été consulté, uniquement durant les plateformes sur la procédure, se demande si les 20 millions sont un élément acquis et quel poids auront les communes. Son avis n'a pas été demandé pour les dépenser, n'a jamais été associé à la démarche. Il espère que le système des plateformes continue.

Etienne Roulet répond qu'il est judicieux de savoir qui était Municipal à Novalles au moment de l'étude du PDRDE et de recueillir les renseignements auprès de celui-ci.

Jean-Daniel Cruchet précise qu'il s'agit du travail du bureau d'ingénieurs approuvé par le SCAV, seule Autorité, mais pas par les Municipalités. Il rappelle que l'ACRG est une association de communes qui est là pour servir les communes et que s'il existe un sentiment de manque de communication, elle a prouvé par les informations apportées lors de chaque séance du Conseil intercommunal et par les plateformes organisées, que le Comité de l'ACRG ne veut pas marcher tout seul. Il s'agit d'un accompagnement réciproque. Le prix de l'eau dans notre région, c'est le prix de vente par l'ACRG et le prix de vente des communes. Le prix de vente des communes représente l'investissement des communes, les frais sur son réseau, idem pour l'ACRG. Il s'agit de trouver un moyen qui convienne à tout le monde pour investir ces 20 à 25 millions.

Le plan directeur n'est pas un document figé, il est fait pour évoluer et toutes les remarques qui viendraient des communes seraient jointes au dossier et prises en compte au moment des travaux. A ce jour l'ACRG n'a reçu aucune remarque.

Christine Leu relève que la procédure de l'ACRG est juste, ce qui est confirmé par M. C. Hoenger, il s'agit de ne pas confondre avec l'aménagement du territoire. Chaque commune a la possibilité de proposer d'autres solutions, toute discussion est possible en tout temps. L'approbation par le SCAV est une approbation de faisabilité sur le plan technique et sur le plan de la bonne gestion de la source.

M. Christian Guignard de Champagne demande si les plans directeurs sont toujours dans les bureaux, ou s'ils sont finalement approuvés. Jean-Daniel Cruchet répond par l'affirmative.

Daniel Taillefert de Fiez se demande si l'ACRG ne devait pas sonder les communes par écrit afin qu'elles puissent se prononcer.

Jean-Daniel Cruchet relève que c'est le contraire qui avait été prévu. Néanmoins, le Comité se penchera sur le sujet.

Christine Leu relève que durant toutes ces plateformes, chacun pouvait participer. Chaque commune était représentée, chacun pouvait voter à chaque fois. Le Comité en a tiré des impressions. Les résumés viennent des ressentis exprimés lors des tours de table et des gommettes qui ont été posées.

Monsieur Cyril Guinchard de Ste-Croix demande quelle a été la procédure de convocation aux plateformes, car en qualité de délégué, il n'a pas été informé.

Jean-Daniel Cruchet répond que les convocations ont été adressées aux Municipalités, charge aux Municipalités de transmettre aux personnes qu'elles estimaient comme partie prenante du sujet.

Antoine Willer relève qu'il existe des problèmes de communication entre les Municipalités et le législatif. Le Comité prend note et, pour les prochaines occasions, enverra également les courriers aux délégués.

Madame Christiane Jeanmonod de Provence demande à recevoir par mail la présentation qui a été faite par Christine Leu. Cette présentation sera également envoyée par mail aux délégués.

Antoine Willer rappelle que les délégués sont censés rapporter au Conseil de leurs propres communes, les informations reçues durant les séances du Conseil de l'ACRG. A revoir dans vos communes.

9 Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil

Monsieur Christophe Sandoz de Concise propose d'accueillir cette séance dans sa commune et le Président l'en remercie.

10 Divers et propositions individuelles

Monsieur Stéphane Silvani de Mutrux souhaiterait que les bordereaux d'acomptes demandés par la bourse contiennent plus de précisions.

Jean-Daniel Cruchet transmettra à Jean-Michel Brandt.

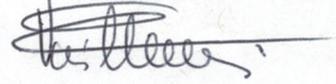
La séance est levée à 21h15

le Président



Antoine Willer

la Secrétaire



Noëlle Vuillemin